## Questions orales

pour qui l'on décide d'un environnement futur radioactif, puisse au moins savoir pourquoi.

Mlle MacDonald: Vous auriez dû soutenir un bon gouvernement.

[Français]

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, je dois rappeler à l'honorable député qu'un très grand nombre d'études et de commissions royales ont été amorcées à travers le Canada par les diverses provinces. La Saskatchewan, par exemple, en a eu une, l'Ontario, la Colombie-Britannique en ont eu et le gouvernement canadien a aussi publié un bon nombre de documents à ce sujet. Nous procédons, en effet, à une revue interne de la question. J'ai l'intention de rendre publics, le plus tôt possible, les études qui auront été faites et les documents qui seront disponibles pour permettre au public de réagir, de faire des commentaires et de nous faire connaître son point de vue sur les divers éléments qui auront fait l'objet d'études à l'intérieur de mon ministère. Je peux donner l'assurance à l'honorable député que les citoyens en général et les personnes intéressées auront sûrement l'occasion de faire connaître leur point de vue au gouvernement et au public s'ils le désirent, et que je n'ai pas l'intention de garder secrètes, cachées ou confidentielles les études qui auront été préparées par mon ministère.

• (1430)

[Traduction]

## LE CONSEIL CONSULTATIF DE LA SITUATION DE LA FEMME

ON DEMANDE LE DÉPÔT DE LA DÉCLARATION FAITE SOUS SERMENT PAR LES MEMBRES DU BUREAU DU CONSEIL

M. Walter McLean (Waterloo): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre chargé de la condition féminine. Lundi, le ministre a dit à la Chambre qu'il était disposé à demander aux membres du bureau du Conseil consultatif de la situation de la femme copie d'une déclaration faite sous serment dont il avait parlé et sur laquelle il s'était appuyé pour prendre position dans le litige qui l'oppose à Doris Anderson. A-t-il obtenu cette déclaration et est-il prêt à la déposer? Dans le cas contraire, est-ce parce que cette déclaration faite sous serment ne confirme pas les accusations qu'il a lancées?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, j'ai écrit aux membres du bureau leur demandant la permission de soumettre cette déclaration à la Chambre. J'attends leur réponse.

M. McLean: Madame le Président, le ministre était convaincu que le procès-verbal de la réunion du bureau ne présentait pas les faits sous leur vrai jour, même s'il a admis ne pas l'avoir lu. Étant donné les entretiens en cours, est-il prêt à présenter des excuses à M<sup>ne</sup> Shelley Ann Clark, la secrétaire, pour avoir mis en doute sa compétence professionnelle, ou va-t-il se retrancher derrière l'immunité que lui confère le poste qu'il occupe à la Chambre?

M. Axworthy: Madame le Président, je ne me cache derrière aucune immunité. Je m'en tiens simplement à la déclaration que j'ai faite, c'est-à-dire que les cinq personnes qui ont participé à cette réunion ont signé une attestation sous serment selon laquelle le procès-verbal était inexact. C'est ce que j'ai

dit à la Chambre. Je n'ai rien dit de plus. Je n'ai pas lu le procès-verbal, et je m'en tiens à cette déclaration. Si les membres du bureau sont disposés à rendre publique cette attestation sous serment, c'est à eux qu'il revient de prendre une telle décision. Je m'en tiens, pour ma part, à ce que j'ai dit: je leur ai simplement demandé de le faire.

## LES FORCES ARMÉES CANADIENNES

LES ESSAIS DE DÉFOLIANTS CHIMIQUES À LA BASE DE GAGETOWN

L'hon. J. Robert Howie (York-Sunbury): Madame le Président, j'ai une question à poser au ministre de la Défense nationale. Il a déclaré que 11 militaires et deux civils avaient participé à la mise en œuvre de l'agent Orange au cours de l'opération de défoliation réalisée en 1966 à la base de Gagetown des forces armées canadiennes, et qu'il veut bien collaborer avec le ministre de la Santé du Nouveau-Brunswick dans cette affaire. Pour plus de clarté, j'aimerais que le ministre nous dise s'il fait le nécessaire pour établir la liste de toutes les personnes, civiles ou militaires, dont la santé risque d'avoir été mise en péril à la base de Gagetown de l'agent Orange ou de quelque autre substance toxique que ce soit en 1966 ou par la suite. Est-il disposé à venir en aide à quiconque établira qu'il a subi un préjudice physique du fait de ces essais?

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale): Madame le Président, je comprends les préoccupations du député de York-Sunbury, puisque Gagetown se trouve dans sa circonscription. Peut-être ne s'inquiète-t-il pas pour l'opération de pulvérisation qui a eu lieu, mais plutôt de la façon dont la question a été abordée par deux députés NPD, et qui a alarmé inutilement la population locale. Je puis affirmer au député de York-Sunbury qu'en ce moment il n'y a pas de raison de croire à l'existence d'un danger pour la santé du fait de cette pulvérisation. J'assure en outre au député qu'il peut compter sur toute ma collaboration, sur celle du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et sur celle du ministre de la Santé du Nouveau-Brunswick. Quant à établir la liste des personnes qui ont pu souffrir de la pulvérisation, nous sommes disposés à nous mettre en contact avec elles pour voir ce qui s'est produit et effectuer une enquête complète.

## LES SUBSTANCES DANGEREUSES

LE TRANSPORT PAR TRAIN—LA POSSIBILITÉ D'UN PROJET DE LOI QUI LIMITERAIT LA RESPONSABILITÉ

L'hon. J. Robert Howie (York-Sunbury): Je remercie le ministre de sa réponse. Je voudrais poser au ministre des Transports une question connexe au sujet du transport des substances dangereuses. Je regrette de n'avoir pu lui en donner préavis. Le CN ou le CP lui ont-ils demandé de présenter un projet de loi en vue de limiter la responsabilité des sociétés multimillionnaires pour tous les torts que pourraient subir les Canadiens, comme tiers, par suite du transport de produits dangereux? Quelle est la limite réclamée et quelle a été la réponse du ministre à cette demande?